



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PROCEDURE D'AFFECTATION EN 1^{ère} TECHNOLOGIQUE

Rentrée scolaire : septembre 2017

Votre enfant est scolarisé(e) dans lycée public ou privé sous contrat dans une autre académie

APRES LA SECONDE GENERALE

L'AFFECTATION EST UNE PROCEDURE INFORMATISEE

Le chef d'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant effectuera la saisie des vœux et des notes.

- Les résultats et les notifications d'affectation seront disponibles **au SAIO, à partir du 30 juin 2017**